

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-401

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110423-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-401

**Contrat de plan Etat - Région - volet mobilité 2023-2027 - Subvention
d'investissements du Grand Port Maritime de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (CRNA) et l'Etat ont signé, en mars 2022, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 – 2027 dont l'ambition est de concourir au développement économique et à l'aménagement durable et équilibré du territoire, en répondant aux besoins de recherche, de formation, d'accès à la santé et aux services publics, ainsi que répondre aux enjeux relatifs au bien-être, au bien vieillir et à la sûreté alimentaire de la population.

Dès sa signature, ce CPER 2021 – 27 prévoyait l'ajout postérieur d'un volet Mobilité 2023 – 2027 intégrant, entre autres, les projets d'investissement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Le CPER portant sur plusieurs projets convergents avec les efforts d'investissement de Bordeaux Métropole dans les domaines de l'aménagement et du développement économique, de la qualité de vie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le

Conseil métropolitain a approuvé, le 1^{er} décembre 2023, la signature d'un Contrat territorial avec l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, ayant pour but de renforcer l'impact du CPER sur le territoire de la métropole bordelaise.

En juin 2024, l'Etat et la Région ont complété le CPER 21-27 par la signature du volet Mobilité 23-27 prévu. Ce volet Mobilité comprend une partie dédiée à l'appui aux investissements du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), pour ses activités, et plus largement pour la zone industrialo-portuaire, tissu de 274 entreprises regroupant 8100 emplois directs.

Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le Conseil départemental de la Gironde ont été sollicités parallèlement par le GPMB pour soutenir les investissements envisagés.

Le projet d'investissement 23-27 du GPMB est issu du projet stratégique du Port 2021 – 2025 qui porte des ambitions fortes pour dynamiser ses activités tout en les inscrivant dans une transition environnementale en termes de protection des zones naturelles, mais aussi de décarbonation de la logistique, de la construction navale, et de l'activité de la zone industrialo-portuaire.

Ces ambitions se retrouvent également dans la convention de partenariat 2023-2025 entre Bordeaux Métropole et le GPMB (votée en juin 2023 par le Conseil métropolitain) et qui formalise nos objectifs communs en matière d'aménagement urbain (interface ville-port), de développement économique, de transition écologique, et de réaffirmation de l'identité portuaire de Bordeaux.

Parallèlement, les programmes ZIBAC et Territoires d'industrie auxquels le GPMB participe avec Bordeaux Métropole, servent aussi la transition écologique du territoire.

Le GPMB a axé son projet d'investissement sur 5 thématiques :

- A) la plateforme multimodale de Bassens,
- B) l'intermodalité fluviale et les postes rouliers,
- C) le développement de la filière construction navale,
- D) l'interface Ville / Port
- E) le branchement à quai des navires (poste à conteneurs et croisières)

Chaque thématique est détaillée dans la convention ci-annexée.

Le total des investissements prévus par le GPMB sur ces 5 thématiques est de l'ordre de 54,7 Millions d'euros sur 3 années, avec une participation :

- de l'Etat à hauteur de 23M€ (soit 42,1% du total) ;
- de la Région à hauteur de 9M€ (soit 16,6% du total) ;
- du GPMB sur fonds propres à hauteur de 14,2M€ (26% du total) ;
- de la Ville de Bordeaux à hauteur de 0,5M€ (0,9%) ;
- de diverses sources à hauteur de 4,16M€ (7,6%).

En complément, le GPMB sollicite un co-financement de Bordeaux Métropole sur 3 années, 2025, 2026, 2027, pour un montant total de 3,72 M€ Hors Taxes (6,8% du total), réparti sur les 5 thématiques :

Thématiques d'investissement 2023-2027	Montant en M€	Part de BxMétropole %	M€
A) Plateforme multimodale de Bassens	11,30	3,01%	0,340
B) Intermodalité fluviale et postes rouliers	11,70	9,88%	1,156
C) Développement de la filière navale	14,90	5,73%	0,854
D) Interface Ville/Port	3,10	40,97%	1,270
E) branchement à quai des navires	13,70	1,00%	0,1
Total	54,7	6,8%	3,72

Il vous est proposé :

- de cibler précisément 9 opérations d'investissement dont le montant est de 31,67M€, et de répondre favorablement sur le principe à la demande du GPMB, en vue d'un cofinancement réparti sur 3 ans, plafonné à 3,72M€ en tout (soit 11,75% de ces 9 opérations ciblées), sous réserve des votes des budgets 2026 et 2027 par le Conseil métropolitain.

- d'attribuer une première subvention d'investissement 2025 de 930.000€.

Ces 9 opérations ciblées sont détaillées dans la convention ci-annexée (montant

total, part de Bordeaux Métropole, planification dans le temps) :

- Opération 1) création d'une plateforme de report vers le fret ferroviaire, à Bassens ;
- Opération 2) adaptation de quais pour le fret fluvial à Bassens et Grattequina ;
- Opération 3) rénovation du poste roulier à Bassens permettant l'accueil de cargos véliques ;
- Opération 4) aménagement du pôle naval pour les activités refit et retrofit ;
- Opération 5) optimisation des outils d'assèchement (formes de radoub) ;
- Opération 6) construction du Port-center (500m² du centre d'interprétation qui sera géré par l'association Le Pavillon);
- Opération 7) développement des pépinières de startups ;
- Opération 8) développement d'un centre de formation aux métiers des industries portuaires et nautiques;
- Opération 9) étude de branchement électrique à quai des navires de croisière à Bordeaux.

Le co-financement de Bordeaux Métropole se ferait en trois phases, selon l'échéancier suivant :

- Phase 1, pour les investissements engagés par le GPMB sur la période 2024-2025 : subvention 2025 plafonnée à 0,93M€ (ce montant tient compte des opérations planifiées sur la période).

Puis, sous réserve du vote du Conseil Métropolitain des crédits correspondant au Budget Primitif de chaque année concernée :

- Phase 2, pour les investissements engagés par le GPMB en 2026 : subvention 2026 plafonnée à 0,71M€
- Phase 3, pour les investissements engagés par le GPMB en 2027 : subvention 2027 plafonnée à 2,08M€

Chacune des phases donnera lieu à des échanges techniques entre les services du GPMB et de Bordeaux Métropole, afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et la pertinence des montants et de l'échéancier du co-financement de Bordeaux Métropole.

A la fin de chaque phase, le GPMB devra attester de la réalisation de l'ensemble des investissements prévus, fournir les justificatifs nécessaires au paiement du cofinancement de Bordeaux Métropole, et évaluer l'impact des investissements réalisés sur ses activités.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales détaillant les compétences juridiques de la métropole,

VU la délibération n° 2021.603 du 25 novembre 2021 adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n° 2022.399 en date du 21 mars 2022 du Conseil Régional Nouvelle-

Aquitaine approuvant le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine

2021-2027,

VU la délibération n° 2023-508 de Bordeaux Métropole en date du 1^{er} décembre 2023, portant approbation du Contrat territorial lié au Contrat de Plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-27,

VU le Volet Mobilité 2023-27 du Contrat de Plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-27, signé en juin 2024,

VU la demande d'aide financière formulée par le GPMB en date du 30/07/25 numéro 2025-00906,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Volet mobilité du Contrat de plan Etat – Région Nouvelle-Aquitaine, dans sa partie spécifique en faveur du Grand Port Maritime de Bordeaux, rejoint les objectifs de la feuille de route du développement économique de Bordeaux Métropole en matière de développement de l'économie du fleuve, soutien à la filière naval-nautisme, soutien à l'innovation autour des métiers liés au fleuve, accompagnement de l'émergence du fret fluvial, renforcement du partenariat avec le Port de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de participation de Bordeaux Métropole au projet triennal d'investissement 2025-2027 présenté par le Grand Port Maritime de Bordeaux dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : d'attribuer une subvention d'investissement plafonnée à 3,72M€ répartie sur 3 ans :

- 2025 : 0,93M€ pour co-financer les opérations d'investissement de la phase 1 du projet du GPMB sous réserve du vote de la Décision Modificative en Conseil métropolitain du 5 décembre 2025 ;
Puis, sous réserve du vote du Conseil Métropolitain des crédits correspondants aux Budgets primitifs de chaque année concernée :
- 2026 : 0,71M€ pour les investissements engagés par le GPMB en phase 2
- 2027 : 2,08M€ pour les investissements engagés par le GPMB en phase 3

Article 3 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 4 : d'imputer les dépenses sur l'exercice en cours sur le chapitre 204, article 2324, Fonction 67.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Madame DELATTRE, Madame DEMANGE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Madame FERREIRA, Monsieur HURMIC, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Monsieur RUBIO, Madame SAADI

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,